

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 460

3 mars 2009

### SOMMAIRE

81 VH Holding S.à r.l. ....	22063	Logix XI S.à r.l. ....	22064
Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l. ....	22067	Logix X S.à r.l. ....	22064
Antea Immo S.A. ....	22062	Lux-Dressage S.à r.l. ....	22064
B2B Capital S.A. ....	22078	Masco Europe S.C.S. ....	22066
Baumeister-Haus Luxembourg S.A. ....	22065	NBCA Holding ....	22061
British and Continental Union Limited ...	22079	NBCA S.A. ....	22061
Castorlux S.à r.l. ....	22077	Optilens Handels- und Verwaltungsgesell- schaft GmbH ....	22064
Coldeg S.A. ....	22080	Pars S.A. ....	22034
CommCapital S.à r.l. ....	22035	Prada Company S.A. ....	22035
Edelwhite ....	22079	Private Trustees S.A. ....	22036
Femex Trading S.A. ....	22079	Prudential Phoebus Lux S.à r.l. ....	22034
Fidam ....	22035	Saar III S.à r.l. ....	22063
Fifty Nine S.A. ....	22080	Saar II S.à r.l. ....	22063
Fin. Rist. S.A. ....	22058	Saar I S.à r.l. ....	22066
Five Arrows Principal Investments Inter- national Feeder II S.C.A. ....	22045	Saar IV S.à r.l. ....	22063
Five Arrows Principal Investments S.C.A. .....	22036	Sarita S.A. ....	22034
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l. ....	22058	Société pour la Réalisation Immobilière .....	22077
Iddi Fix S.à r.l. ....	22077	TS Elisenhof S.à r.l. ....	22054
International Chemical Investors IV S.A. .....	22036	WILLI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial ....	22057
Internationale de Gestion S.A. ....	22078	WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. ....	22066
Internationale de Gestion S.A. ....	22058	Z Alpha S.A. ....	22065
Investec S1 (Lux) S.à r.l. ....	22057	Zulu III S.à r.l. ....	22065
Logix IV S.à r.l. ....	22066	Zulu II S.à r.l. ....	22065

**Prudential Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.158.640,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.098.

En date du 5 novembre 2008, l'associé Deutsche Bank, avec siège social au 12, Taunusanlage, 60262 Frankfurt am Main, Allemagne, a transféré la totalité de ses 55 000 parts sociales de classe A à Prudential Investments (UK) Limited, avec siège social à Laurence Pountney Hill, EC4R0HH Londres, Royaume-Uni.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- Prudential Investments (UK) Limited, détient 55 000 parts sociales de classe A et 2 932 parts sociales de classe B  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009021920/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Pars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 109.890.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 décembre 2008*

La démission de Monsieur Marco CARLETTO de son poste de Commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né le 21.07.1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

PARS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009021917/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Sarita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 70.379.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 décembre 2008*

Monsieur ROSSI Jacopo, Monsieur Angelo DE BERNARDI et Monsieur MARIANI Daniele sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SARITA S.A.

Angelo DE BERNARDI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009021915/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Prada Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 69.206.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration de Prada Company S.A. du 10 novembre 2008*

Le conseil d'administration de la Société a nommé Madame Alessandra Cozzani, demeurant Via Vergani Orio 11, 20125 Milan, Italy, Madame Murielle Vincenti, demeurant Via Sione 4, 6908 Massagno, Suisse, Monsieur Francesco Antonio Cassiano, demeurant Vicolo Torre 10, 6982 Agno, Suisse, administrateurs de la Société à compter du 10 novembre 2008, pour une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009021904/1297/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09521. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090022897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**CommCapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 4.604.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.053.

EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil de gérance du 27 janvier 2005 les gérants ont décidé de nommer la société Ernst & Young SA, enregistré au RCS de Luxembourg sous le numéro B47771, ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, à la fonction de réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

A la date du 27 janvier 2005, le réviseur d'entreprise de la Société est Ernst & Young SA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl  
Signatures  
Domiciliataire

Référence de publication: 2009021927/6762/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00903. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090023266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 89.058.

Le Rapport annuel révisé au 30 avril 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

*Pour le Conseil d'Administration*

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009021842/7/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01307. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090022444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**International Chemical Investors IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.814.

—  
*Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 29.01.2009*

Der Verwaltungsrat ernennt einstimmig Herrn Robert Langmantel zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Die Amtsdauer als Vorsitzender des Verwaltungsrates ist bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, begrenzt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Chemical Investors IV S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009021900/9918/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03355. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Private Trustees S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.700.

—  
Le bilan approuvé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2009.

Private Trustees S.A.

92, Rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009021903/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

---

**Five Arrows Principal Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.542.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1- Five Arrows Managers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B0143757, here represented by Victor Decrion, Class A Manager residing at 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris and by Alain Peigneux, Class B Manager residing at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg; and

2- Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, under process of registration, here represented Victor Decrion, Class A Manager residing at 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris and by Alain Peigneux, Class B Manager residing at 121, avenue de la Faiencerie, L- 1511 Luxembourg.

Such appearing parties have requested that the notary draw up the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions):

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed among Five Arrows Managers S.à r.l., as general partner (associé commandité) (the General Partner) and the limited partner as well as all those who may become the holders of shares issued (together the Limited Partners, each of them a Limited Partner, and collectively with the General Partner, the Partners), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Five Arrows Principal Investments S.C.A." (hereafter the Partnership), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.3. Where the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Partnership.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Partnership may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Partnership is incorporated for an undetermined duration.

4.2 The Partnership may be dissolved, at any time, by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Partnership shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Partners. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, the general meeting of Partners may appoint an interim manager, who need not be a Partner.

4.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Partners in accordance with the procedures laid down in these Articles, which agenda will be to resolve on the continuation or discontinuation of the Partnership, and in case of a decision to continue the Partnership's activities, the designation of a replacement general partner.

4.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Partnership' share capital is set at EUR 31.000 (thirty one thousand euro) consisting of 1 (one) management share of no par value and 309 (three hundred and nine) ordinary shares, in registered form with no par value.

5.2. The share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Partners of the Partnership adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A Partners' register will be kept at the registered office of the Partnership in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner who so requests.

6.3 Notwithstanding any other provision of the Articles, no Limited Partner may transfer its shares in the Partnership without the General Partner's prior written consent. Any transfer by a Limited Partner of its interest shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other remaining Limited Partners.

6.4 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Partners' register of the Partnership, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Partnership may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Partnership.

6.5 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Partnership in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 Towards the Partnership, the Partnership's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

6.7. The Partnership may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Management of the Partnership.

7.1 The Partnership shall be managed by the General Partner.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Partners fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Partners or not, by the General Partner.

7.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Partnership and the power to represent the Partnership in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Partners, acting individually or jointly.

7.5 The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Partnership and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Partnership is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

### Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Partnership, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Partnership against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Partnership, by reason of any transaction carried out by the Partnership, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership which cannot be paid out of the assets of the Partnership.

8.3 The Limited Partners' liability is limited to the share of the capital they have contributed to the Partnership. Any Limited Partner who signs on behalf of the Partnership or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner. The Limited Partner shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which he did not participate, if he has regularly managed the business of the Partnership.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 9. Powers and Voting rights.

9.1 The general meeting of Partners properly constituted represents the entire body of Partners of the Partnership.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership without the consent of the General Partner.

9.3 Resolutions of the Partners shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

##### Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Partners of the Partnership, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Partners of the Partnership shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Partners of the Partnership are present or represented at a meeting of the Partners of the Partnership, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Partner may act at any meeting of the Partners of the Partnership by appointing another person (who need not be a Partner) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Partner may also participate in any meeting of the Partners of the Partnership by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Partner may also vote by way of voting forms provided by the Partnership. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Partners to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Partners by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Partnership. The Partnership will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Partners duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette (*Mémorial*) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

10.9 The nationality of the Partnership may be changed and the commitments of its Partners may be increased only with the unanimous consent of the Partners and bondholders if any.

#### V. Audit

**Art. 11.** The operations of the Partnership and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an authorised auditor ("réviseur d'entreprises"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Partners and continue to carry out its duties until its successor is elected.

#### VI. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 12. Accounting year and annual general meeting.** The accounting year of the Partnership shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year. As an exception, the first Accounting Period shall commence on the incorporation of the Partnership and shall end on 31 December 2009, and the last Accounting Period shall end on the date of the final liquidation of the Partnership.

12.1 Each year, with reference to the end of the Partnership's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Partnership as well as an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

12.2 The annual general meeting of the Partners of the Partnership shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Partnership or at such other place in the municipality of the

registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.3 The annual general meeting of the Partners of the Partnership may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1 From the annual net profits of the Partnership, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Partnership as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Partners of the Partnership shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Partners. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

13.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

14.1 In the event of the dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partners or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Partnership.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Partnership shall be paid to the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Partnership.

### **VIII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Subscription - Payment*

Five Arrows Managers S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1 (one) management share in registered form, with no par value, and to fully pay it up.

Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 309 (three hundred and nine) ordinary share in registered form, with no par value, and to partially pay them up.

The amount of EUR 8,500 (eight thousand and five hundred euro) is at the disposal of the Partnership, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership in relating to the present incorporation deed are estimated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

#### *Resolutions of the partners*

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners of the Partnership, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Partnership is set at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
2. The authorised auditor (réviseur d'entreprises) appointed is Mazars, société anonyme, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.



### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, such appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est B0143757, ici représentée par Victor Decrion, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris et par Alain Peigneux, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

2. Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours, ici représentée par Victor Decrion, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris et par Alain Peigneux, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société en commandite par actions, constituée par les présentes:

### I. Nom - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre Five Arrows Managers S.à r.l., l'associé commandité (l'Associé Commandité) et l'associé commanditaire, ainsi qu'avec tous ceux qui pourront devenir porteurs d'actions (ensemble, les Associés Commanditaires, chacun un Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de "Five Arrows Principal Investments S.C.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

2.3 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses

propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés pourra nommer un gérant intérimaire, qui ne sera pas nécessairement Associé.

4.4 Le gérant intérimaire prendra les mesures d'urgence et celles de la gestion ordinaire de la Société. Le gérant intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés, conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts, dont l'ordre du jour portera sur la continuation ou la cessation de la Société et, en cas de décision de continuer les activités de la Société, sur la désignation d'un nouvel associé commandité.

4.5 Le gérant intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

## **II. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1 (une) action d'Associé Commandité et 309 (trois cent neuf) actions ordinaires, sans valeur nominale.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Gestion de la Société.**

7.1. La Société est gérée par l'Associé Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence de l'Associé Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé Commandité.

7.4. L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la ou les signature(s) individuelle ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 8. Responsabilité.**

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.

8.3 La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de capital versé par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.**

9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.

9.3. Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales.

9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa part de capital. Chaque action donne droit à un vote.

#### **Art. 10. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7 Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, quelque soit la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal

officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et obligataires.

## V. Révision des comptes

**Art. 11.** Le fonctionnement de la Société et sa situation financière incluant particulièrement les comptes seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé qui devra remplir les exigences de la loi luxembourgeoise quant à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle et qui accomplira les missions déterminées par la Loi. Le réviseur sera nommé par l'assemblée générale des Associés et accomplira sa mission jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 12. Exercice social et Assemblée générale annuelle.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009, et le dernier exercice social se termine le jour de la liquidation totale de la Société.

12.1 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société.

12.2 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.3 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé Commandité.

13.4. L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VII. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

## VIII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

### *Déclaration*

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

### *Souscription et Libération*

Five Arrows Managers S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) action d'associé commandité sous forme nominative, sans valeur nominale, et la libérer intégralement.

Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 309 (trois cent neuf) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer en partie.

Le montant de EUR 8.500 (huit mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte de constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Mazars, société anonyme, ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, est nommée réviseur de la Société.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. DECRION, A. PEIGNEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3933. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021830/242/485.

(090022918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

### **Five Arrows Principal Investments International Feeder II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.541.

### STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1- Five Arrows Managers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B0143757, here represented by Victor Decrion, Class A Manager residing at 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris and by Alain Peigneux, Class B Manager residing at 121, avenue de la Faiencerie, L- 1511 Luxembourg; and

2- Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, under process of registration, here represented Victor Decrion, Class A Manager residing at 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris and by Mr. Alain Peigneux, Class B Manager residing at 121, avenue de la Faiencerie, L- 1511 Luxembourg.

Such appearing parties have requested that the notary draw up the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions):

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed among Five Arrows Managers S.à r.l., as general partner (associé commandité) (the General Partner) and the limited partner as well as all those who may become the holders of shares issued (together the Limited Partners, each of them a Limited Partner, and collectively with the General Partner, the Partners), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Five Arrows Principal Investments International Feeder II S.C.A." (hereafter the Partnership), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.3. Where the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Partnership.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Partnership may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Partnership is incorporated for an undetermined duration.

4.2 The Partnership may be dissolved, at any time, by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Partnership shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Partners. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, the general meeting of Partners may appoint an interim manager, who need not be a Partner.

4.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Partners in accordance with the procedures laid down in these Articles, which agenda will be to resolve on the continuation or discontinuation of the Partnership, and in case of a decision to continue the Partnership's activities, the designation of a replacement general partner.

4.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Partnership' share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 1 (one) management share of no par value and 309 (three hundred and nine) ordinary shares, in registered form with no par value.

5.2. The share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Partners of the Partnership adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A Partners' register will be kept at the registered office of the Partnership in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner who so requests.

6.3 Notwithstanding any other provision of the Articles, no Limited Partner may transfer its shares in the Partnership without the General Partner's prior written consent. Any transfer by a Limited Partner of its interest shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other remaining Limited Partners.

6.4 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Partners' register of the Partnership, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Partnership may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Partnership.

6.5 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Partnership in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 Towards the Partnership, the Partnership's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

6.7. The Partnership may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Management of the partnership.

7.1 The Partnership shall be managed by the General Partner.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Partners fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Partners or not, by the General Partner.

7.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Partnership and the power to represent the Partnership in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Partners, acting individually or jointly.

7.5 The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Partnership and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Partnership is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

### Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Partnership, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Partnership against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Partnership, by reason of any transaction carried out by the Partnership, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership which cannot be paid out of the assets of the Partnership.

8.3 The Limited Partners' liability is limited to the share of the capital they have contributed to the Partnership. Any Limited Partner who signs on behalf of the Partnership or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner. The Limited Partner shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which he did not participate, if he has regularly managed the business of the Partnership.

#### IV. General meetings of partners

##### **Art. 9. Powers and Voting rights.**

9.1 The general meeting of Partners properly constituted represents the entire body of Partners of the Partnership.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership without the consent of the General Partner.

9.3 Resolutions of the Partners shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

##### **Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Partners of the Partnership, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Partners of the Partnership shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Partners of the Partnership are present or represented at a meeting of the Partners of the Partnership, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Partner may act at any meeting of the Partners of the Partnership by appointing another person (who need not be a Partner) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Partner may also participate in any meeting of the Partners of the Partnership by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Partner may also vote by way of voting forms provided by the Partnership. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Partners to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Partners by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Partnership. The Partnership will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Partners duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

10.9 The nationality of the Partnership may be changed and the commitments of its Partners may be increased only with the unanimous consent of the Partners and bondholders if any.

#### V. Audit

**Art. 11.** The operations of the Partnership and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an authorised auditor ("réviseur d'entreprises"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Partners and continue to carry out its duties until its successor is elected.

#### VI. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 12. Accounting year and Annual general meeting.** The accounting year of the Partnership shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year. As an exception, the first Accounting Period shall commence on the incorporation of the Partnership and shall end on 31 December 2009, and the last Accounting Period shall end on the date of the final liquidation of the Partnership.

12.1 Each year, with reference to the end of the Partnership's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Partnership as well as an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

12.2 The annual general meeting of the Partners of the Partnership shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Partnership or at such other place in the municipality of the



registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.3 The annual general meeting of the Partners of the Partnership may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1 From the annual net profits of the Partnership, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Partnership as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Partners of the Partnership shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Partners. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

13.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

14.1 In the event of the dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partners or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Partnership.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Partnership shall be paid to the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Partnership.

### **VIII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Subscription - Payment*

Five Arrows Managers S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1 (one) management share in registered form, with no par value, and to fully pay it up.

Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 309 (three hundred and nine) ordinary share in registered form, with no par value, and to partially pay them up.

The amount of EUR 8,500 (eight thousand and five hundred euro) is at the disposal of the Partnership, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership in relating to the present incorporation deed are estimated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

#### *Resolutions of the partners*

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners of the Partnership, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Partnership is set at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
2. The authorised auditor (réviseur d'entreprises) appointed is Mazars, société anonyme, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, such appearing persons signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est B0143757, ici représentée par par Victor Decrion, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris et par Alain Peigneux, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2. Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours, ici représentée par par Victor Decrion, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris et par Alain Peigneux, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société en commandite par actions, constituée par les présentes:

### I. Nom - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre Five Arrows Managers S.à r.l., l'associé commandité (l'Associé Commandité) et l'associé commanditaire, ainsi qu'avec tous ceux qui pourront devenir porteurs d'actions (ensemble, les Associés Commanditaires, chacun un Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de "Five Arrows Principal Investments International Feeder II S.C.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

2.3 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses

propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés pourra nommer un gérant intérimaire, qui ne sera pas nécessairement Associé.

4.4 Le gérant intérimaire prendra les mesures d'urgence et celles de la gestion ordinaire de la Société. Le gérant intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés, conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts, dont l'ordre du jour portera sur la continuation ou la cessation de la Société et, en cas de décision de continuer les activités de la Société, sur la désignation d'un nouvel associé commandité.

4.5 Le gérant intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

## **II. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1 (une) action d'Associé Commandité et 309 (trois cent neuf) actions ordinaires, sans valeur nominale.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Gestion de la société.**

7.1. La Société est gérée par l'Associé Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence de l'Associé Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé Commandité.

7.4. L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la ou les signature(s) individuelle ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 8. Responsabilité.**

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.

8.3. La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de capital versé par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.**

9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.

9.3. Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales.

9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa part de capital. Chaque action donne droit à un vote.

#### **Art. 10. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6. Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7. Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, quelque soit la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal

officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et obligataires.

## V. Révision des comptes

**Art. 11.** Le fonctionnement de la Société et sa situation financière incluant particulièrement les comptes seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé qui devra remplir les exigences de la loi luxembourgeoise quant à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle et qui accomplira les missions déterminées par la Loi. Le réviseur sera nommé par l'assemblée générale des Associés et accomplira sa mission jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 12. Exercice social et Assemblée générale annuelle.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009, et le dernier exercice social se termine le jour de la liquidation totale de la Société.

12.1 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société.

12.2 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.3 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé Commandité.

13.4. L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VII. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

## VIII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

### *Déclaration*

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

### *Souscription et Libération*

Five Arrows Managers S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) action d'associé commandité sous forme nominative, sans valeur nominale, et la libérer intégralement.

Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 309 (trois cent neuf) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer en partie.

Le montant de EUR 8.500 (huit mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte de constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Mazars, société anonyme, ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, est nommée réviseur de la Société.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. DECRION, A. PEIGNEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3931. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021828/242/485.

(090022913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

### **TS Elisenhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.171.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.940.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS Elisenhof Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.939,

here represented by Mme Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 29<sup>th</sup>, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "TS Elisenhof S.à r.l.", having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.940 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on October 2<sup>nd</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2279, dated December 6<sup>th</sup>, 2006

and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated December 21<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 262, dated February 27<sup>th</sup>, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at nine million three hundred thirty-five thousand Euro (€ 9,335,000.-) divided into three hundred seventy-three thousand four hundred (373,400) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of six million eight hundred thirty-six thousand Euro (€ 6,836,000.-) to raise it from its present amount of nine million three hundred thirty-five thousand Euro (€ 9,335,000.-) to sixteen million one hundred seventy-one thousand Euro (€ 16,171,000.-) by creation and issue of two hundred seventy-three thousand four hundred forty (273,440) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the two hundred seventy-three thousand four hundred forty (273,440) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of six million eight hundred thirty-six thousand Euro (€ 6,836,000.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a receivable in the amount of six million eight hundred thirty-six thousand Euro (€ 6,836,000.-) held by the sole shareholder towards the Company.

#### *Description of the contribution*

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to six million eight hundred thirty-six thousand Euro (€ 6,836,000.-) in aggregate held by the sole shareholder as represented hereabove against the Company (the "Claim").

#### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at December 16, 2008, as well as a certificate respectively issued by the managers of the sole shareholder on December 29, 2008.

#### *Evaluation of the contribution in kind*

The value of the contribution is deemed to amount to six million eight hundred thirty-six thousand Euro (€ 6,836,000.-).

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, contributor, represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds the Claim against the Company amounting to a counter value of six million eight hundred thirty-six thousand Euro (€ 6,836,000.-);
- the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;
- the contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of six million eight hundred thirty-six thousand Euro (€ 6,836,000.-).

#### *Report of Company's sole manager*

The report of the sole manager of the Company, dated December 29<sup>th</sup> 2008, annexed to the present deed, attests that Ms Geraldine Copeland-Wright, Category A Manager of the sole manager of the Company, and Mr. Marcel Stephany, Category B manager of the sole manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the sole manager of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at sixteen million one hundred seventy-one thousand Euro (€ 16,171,000.-) represented by six hundred forty-six thousand eight hundred forty (646,840) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thirty-five thousand Euro (€ 35,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Elisenhof Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.939,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "TS Elisenhof S.à r.l.", ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.940 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2279 en date du 6 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 262 en date du 27 février 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf million trois cent trente-cinq mille Euro (€ 9.335.000,-) représenté par trois cent soixante-treize mille quatre cents (373.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions huit cent trente six mille Euro (€ 6.836.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf million trois cent trente-cinq mille Euro (€ 9.335.000,-) à seize million cent soixante et onze mille Euro (€ 16.171.000,-) par la création et l'émission de deux cent soixante-treize mille quatre cent quarante (273.440) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quarante (273.440) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de six million huit cent trente six mille Euro (€ 6.836.000,-) par apport en nature d'un montant de six million huit cent trente six mille Euro (€ 6.836.000,-) en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique sur la Société.

#### *Description de l'apport*

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de six millions huit cent trente six mille Euro (€ 6.836.000,-) détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant à travers d'un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 16 décembre 2008 ainsi que d'un certificat émis par les gérants de l'associé unique en date du 29 décembre 2008.

#### *Evaluation de l'apport*

La valeur de l'apport en nature est estimé à six million huit cent trente six mille Euro (€ 6.836.000,-).

#### *Réalisation effective de l'apport*

- L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que:
- il détient une créance d'une valeur de six million huit cent trente six mille Euro (€ 6.836.000,-) à l'encontre de la Société;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'associé unique n'a le droit d'acquérir la Créance;
- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de six million huit cent trente six mille Euro (€ 6.836.000,-);

#### *Rapport du gérant unique*

Le rapport du gérant unique de la Société en date du 29 décembre 2008, annexé aux présentes, atteste que Madame Geraldine Copeland-Wright, gérant de catégorie A du gérant unique de la Société, et Monsieur Marcel Stephany, gérant



de catégorie B du gérant unique de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants du gérant unique de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize millions cent soixante et onze mille Euro (€ 16.171.000,-) représenté par deux cent soixante-treize mille quatre cent quarante (273.440) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille Euro (€ 35.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2009/431. Reçu à 0,50%: trente quatre mille cent quatre-vingt euros (34.180,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021818/211/156.

(090023443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Investec S1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Paul FRIEDERS

*Notaire*

Référence de publication: 2009021987/212/12.

(090023084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.202.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54347 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009021986/211/12.

(090023282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Internationale de Gestion S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54346 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009021985/211/12.

(090023279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.984.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53990 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009021984/211/12.

(090023471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Fin. Rist. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 144.532.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143,  
représentée par Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180,  
rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FIN. RIST. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

VALON S.A. ....	310 actions
T o t a l: .....	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTÉ ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

22061

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 avec pour représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

b) VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

La société LANNAGE S.A. est nommée Président du Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. LAC/2009/3918. Reçu EUR 75,- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le neuf février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021820/242/169.

(090022774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**NBCA S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. NBCA Holding).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 96.711.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009022000/5770/13.

(090023350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Antea Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 95.894.

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ANTEA IMMO S.A.", R.C.S Luxembourg numéro B 95.894, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1098 du 22 octobre 2003. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien LEGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modifier l'article 8 des statuts concernant l'année sociale de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.";

2. En application de l'article 8 des statuts, la clôture des comptes annuels de l'exercice 2008 est donc reportée du 31 décembre 2008 au 31 mars 2009;

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier avec effet rétroactif l'article 8 des statuts concernant l'exercice social de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide en application de l'article 8 des statuts de la Société, que la clôture des comptes annuels de l'exercice 2008 est donc reportée avec effet rétroactif du 31 décembre 2008 au 31 mars 2009.

L'exercice social en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 se terminera en conséquence le 31 mars 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Leger, S. Dupont, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 janvier 2009. LAC/2009/3733. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009021809/5770/57.

(090023349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**81 VH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.092.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009021990/242/13.

(090023391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Saar II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.966.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009022010/231/14.

(090023195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.967.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009022011/231/14.

(090023211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Saar IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.097.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2009.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Jean SECKLER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009022009/231/14.

(090023153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Lux-Dressage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3396 Roeser, 8A, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 135.756.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 février 2009.

Blanche MOUTRIER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009021997/272/12.

(090023367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.460.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2009.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Jean SECKLER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2009022008/231/14.

(090023545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Optilens Handels- und Verwaltungsgesellschaft GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.393.

---

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. Februar 2009.

Für gleichlautende Abschrift  
*Für die Gesellschaft*  
Maître Jean SECKLER  
*Notar*

Référence de publication: 2009022012/231/14.

(090023174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.458.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 6 février 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Jean SECKLER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009022007/231/14.

(090023539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Z Alpha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009021992/242/12.

(090023472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Zulu III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.311.

---

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. Februar 2009.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Jean SECKLER

*Notar*

Référence de publication: 2009022006/231/14.

(090023536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Zulu II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.300.

---

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. Februar 2009.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Jean SECKLER

*Notar*

Référence de publication: 2009022005/231/14.

(090023530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Baumeister-Haus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.148.

---

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Januar 2009.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Jean SECKLER

*Notar*

Référence de publication: 2009022013/231/14.

(090022740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 68.105.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54108 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009021982/211/12.

(090023430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Saar I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.838.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009022004/231/14.

(090023143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.938.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Jean SECKLER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009022015/231/14.

(090023051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009022014/9127/12.

(090023321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.534.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 225 512 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, the 22<sup>nd</sup> of January 2009.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Object.**

2.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

2.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

2.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

2.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

2.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "ADVENT MIRO (LUXEMBOURG) TOP HOLDING S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 6. Share capital.**

6.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each divided into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class J (the "Class J Shares"), each having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation. 6.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the present Articles.

6.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding, (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (ix) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1<sup>st</sup>, and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 22. Distribution.**

22.1 Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

22.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

22.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

22.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

22.6.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

22.6.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)

## F. Dissolution - Liquidation

### Art. 23.

23.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 22.6.

**Art. 24.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### Art. 25. Definitions.

Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 22 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

#### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD, pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961, à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
  - Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg; et

- Enzo Guastaferrì, comptable, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgium, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD, une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 225 512

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 22 janvier 2009.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

2.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

2.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

2.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

2.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.



**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "ADVENT MIRO (LUXEMBOURG) TOP HOLDING S.à. r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, divisées en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"); (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts.

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie A ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie B (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (ix) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modi-

fication des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des Statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

##### **Art. 22.**

22.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

22.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

22.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

22.4 Le compte prime d'émission, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

22.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

22.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

22.6.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

22.6.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A existantes).

## F. Dissolution - Liquidation

### Art. 23.

23.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

23.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 25. Définitions.

Montant Disponible	<p>signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 22 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:</p> $MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ <p>Pour lequel:            MD= Montant Disponible            PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)            P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables            RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée            P= perte (incluant les pertes reportées)            RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.
Date Comptable Intérimaire	signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

#### *Souscription et Libération*

ADVENT MIRO (CAYMAN) Ltd., prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961, à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
  - Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg; et

- Enzo Guastaferrri, comptable, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/957. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 03 FEV 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009021822/239/554.

(090022843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**S.R.I., Société pour la Réalisation Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 21, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 43.832.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022024/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022023/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Castorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3763 Tetange, 40, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.322.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022026/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Internationale de Gestion S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.438.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck (ci-après "le mandataire");

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding "INTERNATIONALE DE GESTION S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.438, constituée suivant acte reçu en date du 20 avril 1994, publié au Mémorial C, numéro 324 du 6 septembre 1994.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 décembre 2008; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme holding "INTERNATIONALE DE GESTION S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 30 décembre 2005 et jusqu'à la date du 30 décembre 2010, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 décembre 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une 1<sup>ère</sup> tranche d'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital de bénéfices reportés non distribués.

La justification de l'existence desdits bénéfices a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels en proportion de leur participation actuelle dans la société.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 40.000 (quarante mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2009/428. Reçu douze euros (12,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021817/211/50.

(090023278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**B2B Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6661 Born, 23, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009022020/201/12.

(090022895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**British and Continental Union Limited, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 2.642.

—  
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour *BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED*

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022118/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Edelwhite, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.402.

—  
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Madame Nathalie GAUTIER, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour *EDELWHITE*

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022091/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Femex Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.875.

—  
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEMEX TRADING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022093/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

### **Fifty Nine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.120.

—  
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIFTY NINE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022092/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

### **Coldeg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 19.685.

#### EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Monsieur Laurent HEILIGER et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour COLDEG S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022094/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---